



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Formulaire d'attestation du respect de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Je soussigné : Monsieur Hervé Fabre

représentant de la société CH Cavaillon Lauris

situé à :

Adresse	119 Avenue Georges Clemenceau		
Code postal	84304	Localité	Cavaillon

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Extension CH Cavaillon Lauris

Située à :

Adresse	119 Avenue Georges Clemenceau		
Code postal	84304	Localité	Cavaillon

Référence(s) cadastrale(s) : Section AZ Parcelle 81 - Section CN Parcelles 1/4/5/6/7/8/220/221/306/305

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée respecte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Bâtiment

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	694.50
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	19565.00

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	193.40	Bbio _{max} :	198.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser) Chauffage et Refroidissement par PAC pressenti	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 27/11/2025

Signature :